



MINISTÈRE DE LA CULTURE

CENTRE DES  
MONUMENTS NATIONAUX

## FICHE DE POSTE

**2020-357173**

Tous les postes du Ministère de la culture et de ses établissements  
sont ouverts aux personnes reconnues comme travailleurs(es) handicapés(es)

N° BIEP DE DIFFUSION (en cas de republication) :

Paris, le 6 mai 2020

<b>Intitulé du poste (F/H):</b>  Médecin de prévention (H/F)	<b>Catégorie statutaire : A+</b>  <b>Métier du CMN : Médecin de prévention</b>  <b>Groupe d'emploi CMN : 6</b>
--	--

**Domaine(s) Fonctionnel(s) :** (Cf. Répertoire ministériel des métiers de la culture – RMCC 2012) : Santé – cohésion sociale

**Emploi(s) Type :** (cf. Répertoire ministériel des métiers de la culture – RMCC 2012) : SCS08

**Adresse administrative et géographique de l'affectation :** 17, avenue de la porte des Lilas, 75019 Paris

### Missions et activités principales :

Placé sous l'autorité du directeur général, vous êtes chargé de prévenir toute altération de la santé des agents de l'établissement du fait de leur travail, sur votre périmètre.

### ACTIVITES

- Vous assurez la médecine de prévention dans les monuments franciliens et le siège de l'établissement (répartis en deux sites parisiens, le premier dans le 4<sup>ème</sup> arrondissement, le second dans le 19<sup>ème</sup> arrondissement).
- Vous conseillez l'administration, les agents et leurs représentants sur l'adaptation des conditions de travail (adaptations des postes, des techniques et rythmes de travail).
- Vous analysez les postes de travail et leurs exigences physiques et psychologiques pour mettre en œuvre des surveillances spéciales et conseiller des aménagements.
- Vous êtes consulté sur les projets de construction ou aménagements importants au sein des monuments et du siège.
- Dans le cadre de la manipulation de produits dangereux, vous faites effectuer des prélèvements et des analyses.
- Vous proposez des mesures de prévention relatives aux risques physiques et psychosociaux.
- Vous participez à l'analyse des accidents du travail et événements graves.
- Vous participez à l'établissement de la fiche relative aux risques professionnels.
- Vous élaborez le rapport annuel présenté au CHSCT central.
- Vous participez aux réunions du CHSCT central et Paris siège petite couronne.
- Vous procédez aux examens médicaux périodiques en vue d'évaluer l'aptitude au poste de travail.
- Vous apportez votre expertise et vous conseillez l'administration de l'établissement sur les sujets relevant de la médecine de prévention.

**Compétences principales mises en œuvre : (cotés sur 4 niveaux initié – pratique – maîtrise - expert)**

**Compétences techniques :**

- Profession réglementée : diplôme exigé pour l'exercice de la médecine et titres ou certificats exigés pour l'exercice des fonctions de médecin de travail (DES, CES) ou titres reconnus équivalents.
- Une expérience significative sur des fonctions similaires dans le secteur public serait appréciée.

**Savoir-faire**

- Respect du code de déontologie médicale et des textes régissant la médecine de prévention.
- Excellente connaissance des règles d'hygiène et de sécurité et de santé au travail dans les établissements publics.

**Savoir-être (compétences comportementales)**

- Goût pour le travail en partenariat : le titulaire du poste devra être force de propositions pour l'administration dans le respect des règles de déontologie qui

s'applique à lui. Il travaillera en lien étroit avec l'équipe pluridisciplinaire de la mission médico-sociale.

- Capacité à nouer des relations de confiance avec tous ses interlocuteurs.

### **Environnement professionnel :**

*Premier réseau public français culturel et touristique avec près de 10 millions de visiteurs par an, le Centre des monuments nationaux (CMN) est administré par un conseil d'administration et dirigé par un président, nommé par décret sur proposition du ministre de la Culture et de la Communication pour une durée de trois ans renouvelable. Il conserve et ouvre à la visite près de cent monuments d'exception. Tous illustrent, par leur diversité, la richesse du patrimoine français.*

*S'appuyant sur une politique tarifaire adaptée, le CMN facilite la découverte du patrimoine monumental pour tous les publics. Son fonctionnement repose à plus de 84 % sur ses ressources propres issues notamment de la fréquentation, des locations d'espaces ou encore du mécénat. Fondé sur un système de péréquation, le Centre des monuments nationaux est un acteur de solidarité patrimoniale.*

*Depuis 2007, l'établissement a pour nouvelle mission d'assurer, en qualité de maître d'ouvrage, la conservation, la restauration et l'entretien des monuments placés sous sa responsabilité.*

*Le CMN assure également une mission d'éditeur public sous la marque Éditions du patrimoine. Il contribue ainsi fortement à la connaissance et à la promotion du patrimoine.*

*Les monuments sont gérés par un administrateur avec, à ses côtés, une équipe dont les compétences portent sur les missions administratives et comptables, culturelles, éducatives, d'entretien, de développement domanial, touristique et économique.*

*Les services du siège accompagnent les monuments pour le développement de ceux-ci sur un certain nombre de sujets clefs : développement économique, éditorial, parcours de visite, affaires domaniales et immobilières, maîtrise d'ouvrage, affaires juridiques, mécénats et partenariats, marchés et politique d'achat, ressources humaines, communication, agence comptable, ....*

*Dans le cadre de sa stratégie de Responsabilité Sociale des Organisations (RSO), le Ministère de la Culture et ses établissements publics s'engagent à promouvoir l'égalité professionnelle et la prévention des discriminations dans leurs activités de recrutement. Une cellule d'écoute, d'alerte et de traitement est mise à la disposition des candidats ou des agents qui estimeraient avoir fait l'objet d'une rupture d'égalité de traitement*

***Liaisons hiérarchiques : Rattachement direct au directeur général***

***Liaisons fonctionnelles : lien étroit et partenarial avec la direction des ressources humaines, coopération avec l'ensemble des directions du siège, les administrateurs, les organisations syndicales. Rattachement fonctionnel à la mission médico-sociale.***

### **Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :**

- **Poste ouvert à tous statuts** : fonctionnaires (toutes fonctions publiques) de catégorie A, et en contrat à durée indéterminée à temps complet.
- Rémunération encadrée par le cadre de gestion : à partir de 64 000 € bruts annuels.
- Disponibilité attendue d'un cadre.
- Des déplacements réguliers sont à prévoir en Ile-de-France, pour rencontrer les personnels et assurer l'analyse des postes de travail.
- Le poste est à pourvoir à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021.
- Le poste est à temps complet.
- Le périmètre d'intervention du médecin de prévention est susceptible d'évoluer, notamment sur des sites limitrophes de l'Ile-de-France.

### **Qui contacter ?**

**Informations** : Madame Pascale Thomas ([pascale.thomas@monuments-nationaux.fr](mailto:pascale.thomas@monuments-nationaux.fr)), cheffe de la mission médico-sociale.

**Envois des candidatures : CV et lettre de motivation (obligatoires) à envoyer au plus tard le 6 juin 2020 à l'attention de la Directrice des ressources humaines du Centre des monuments nationaux par mail : [recrutement@monuments-nationaux.fr](mailto:recrutement@monuments-nationaux.fr).**

**Modalités de recrutement** : les candidatures seront examinées collégalement par au moins 2 personnes formées au processus de recrutement.

Date de mise à jour de la fiche de poste : 2020